

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-164

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

D'autre part, considérant la réévaluation du coût du projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 36 rue Bourgneuf, il est proposé, pour cette séance, l'annulation des subventions accordées par décisions du Conseil municipal du 15 octobre 2020 (29 787 €) et du 14 octobre 2021 (32 327 €) au syndicat de copropriétaires, et leur remplacement par une subvention d'un montant de 33 974 €.

					Subvention et prime (en €)		
Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Anah/Fart	CAPB	Ville
REINBOLD Pascal et Emmanuelle	24, rue d'Espagne	PB	RT	67 015,39	18 048,17	4 522,56	2 295,00
GRESLOT Eric et Linda	3, rue des Carmes	PB	RT	63 185,28	13 946,51	3 505,54	1 377,00
BOCHARD Rémi	3, rue des Carmes	PB	RT	80 220,25	17 962,35	4 514,94	1 773,50
LE P'TIT SYNDIC	28-30, rue Port Neuf	PB	RT	1 596 853,00	183 109,96	43 669,21	16 559,40
LE P'TIT SYNDIC	14, rue Guilhamin	PB	RT	864 709	69 519,82	10 627,06	5 060,00
ROUTIER Julien et Jessica	28, rue des Basques	PB	RT	94 450,15	30 539,45	6 038,38	2 758,00

DESPLANTE S Vianney	60, rue Maubec	PO	AT	10 351,00	5 734,50	705,75	500,00
Copropriété du 36 rue Bourgneuf	36, rue Bourgneuf	Copro	RT	537 895 ,00	310 624,00	33 974,00	33 974,00
Copropriété du 11 rue Pannecau	11, rue Pannecau	Copro	RT	745 377,00	416 443,00	55 117,00	55 117,00

Copro : copropriété ; PO : propriétaire occupant ; PB : propriétaire bailleur ; RT : réhabilitation totale ; AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 119 413,90 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 4 060 056,07 € TTC.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions municipales dont les principaux éléments financiers sont exposés dans le tableau suivant.:

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention
LAGET Rémi	13 rue Pannecau	15 909,00	600,00
MUTIO Alain	23 rue Orbe	49 534,00	1 870,00
VARIN Pascale	45 rue Maubec	14 825,00	1 256,00
PEREZ Anne-Marie	6 rue Port Neuf	13 101,00	750,00
SQUARE HABITAT	2 rue des Cordeliers	3 694,00	200,00
ORPI COTE BASQUE IMMO	4 rue Lormand	1 723,00	50,00
PHILIPPOT Jean-Paul	5 rue Ste Catherine	5 510,00	300,00
SCI ELONABAI	87 rue Maubec	52 164,00	11 480,00
DESPLANTES Vianney	60 rue Maubec	10 351,00	2 088,00
GAROUSTE Jérémy	83 rue d'Espagne	18 590,00	1 000,00
GONZALEZ Mathias	46 rue des Basques	9 768,00	750,00
LESPARRE Françoise	28 Bd Lachepaillet	43 948,00	4 729,00
BERTERRECHE Txomin	73 rue d'Espagne	234 987,00	4 323,00
LARREGUY Carole	7 rue Marengo	7 964,00	500,00
EDME-SANJURJO Dante	31 rue Victor Hugo	11 880,00	2 160,00
ASSO. IKASLEAK	4 rue des Lisses	1 250 000,00	17 358,00
SCI CHOCHOTTE	18 rue Marengo	530 280,00	11 748,00

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 2 274 228 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 61 162 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, de 119 413,90 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 61 162 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollu
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne